



MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC

162, rue des Jésuites, Tadoussac, Qc G0T 2A0
Téléphone: (418) 235-4446
Télécopieur: (418) 235-4433
Courriel: ville@tadoussac.com



334

DB14

Projet de construction d'un duc-d'Albe au
quai garage de Tadoussac

6211-04-061

Tadoussac, le 1^{er} février 2013

Monsieur Marc Larin
Chef du Service des inventaires et du Plan
Direction de la Côte-Nord
Ministère des Transports du Québec
625, boul, Laflèche, bureau 110
Baie-Comeau (Qc) G5C 1C5

Objet : Rue Bateau-Passeur, Tadoussac

Bonjour Monsieur Larin,

En décembre dernier, la municipalité de Tadoussac a tenu une consultation publique auprès de sa population afin d'analyser les deux propositions déposées par la firme Génivar pour le réaménagement de la rue du Bateau-Passeur à Tadoussac.

À la lumière des résultats de cette consultation publique, nous vous faisons donc parvenir nos attentes face au réaménagement de la route 138 qui est, pour l'ensemble de la population de Tadoussac, un enjeu majeur pouvant avoir des impacts sur notre industrie touristique et surtout sur la qualité de vie de nos citoyens.

À l'unanimité des personnes présentes, nous considérons que votre Ministère, ainsi que la firme qui travaille au dossier, se doivent de respecter nos attentes dans le futur réaménagement de cette route, soit :

- *Assurer la sécurité de tous les usagers (piétons, motoneiges, véhicules tout terrains, automobiles, etc.);*
- *Faciliter l'accès aux commerces en bordure de la route;*

- *Trouver des solutions pour atténuer le bruit sur la rue du Bateau-Passeur et dans le village;*
- *Améliorer l'accessibilité aux entrées des artères principales (des Pionniers, Forgerons Nord et Sud et l'entrée de la rue des Érables);*
- *Assurer des aménagements paysagers intégrés s'harmonisant avec ceux déjà aménagés par la municipalité;*
- *Conserver l'intégrité des bâtiments patrimoniaux du secteur;*
- *Faciliter l'accès au village et aux commerçants du secteur par une signalisation adéquate et intégrée;*
- *Maintenir annuellement les ressources humaines pour la circulation;*
- *Intégrer certains éléments (type d'éclairage, plantation d'arbres, etc.) afin d'atténuer la configuration de type « boulevard ».*

Lors de votre dernière présentation, quelques propositions ont retenu notre attention, comme celle d'installer un carrefour giratoire à la hauteur de la rue des Érables avec, naturellement, des aménagements qui permettront de diminuer la vitesse à l'entrée du village.

Pour ce qui est de la portion de Forgerons Nord et Sud sur la rue du Bateau-Passeur, nous constatons que, malgré notre insistance pour l'aménagement d'accès plus sécuritaires, aucune proposition acceptable n'a été proposée afin de corriger la situation. Nous considérons qu'il est impératif que ce secteur fasse l'objet de modifications pour assurer une plus grande sécurité et ce, tant pour les piétons que pour les automobilistes.

Il sera également essentiel de maintenir annuellement des ressources humaines sur place pour assurer une bonne gestion de la circulation et surtout, maintenir en tout temps l'accès aux commerces du secteur tel qu'exigé lors de la consultation publique. De plus, l'aménagement d'un îlot central sur le tronçon compris entre la limite de l'Hôtel Georges et l'Auberge Maison Gagné doit répondre à cette exigence.

Une des préoccupations partagée par le Conseil municipal, les gens du secteur ainsi que l'ensemble de notre population, est le problème du bruit sur les rues du Bateau-Passeur et des Forgerons jusqu'au quai de la traverse.

Depuis le début de nos rencontres dans ce dossier, la municipalité de Tadoussac a clairement exprimé cette problématique et a demandé que des solutions d'aménagement soient envisagées pour palier à ce problème. C'est d'ailleurs un enjeu majeur à notre développement touristique, sachant que cette problématique a des répercussions sur notre économie locale. Nous demandons à votre Ministère ainsi qu'à la firme Génivar d'étudier

cette problématique et de proposer des solutions innovantes et adaptées aux particularités de Tadoussac.

Il va s'en dire que les travaux projetés auront des répercussions néfastes pendant leur réalisation sur l'ensemble de notre économie locale et surtout pour les commerçants de ce secteur. Avez-vous prévu des mesures compensatoires (monétaires) pour soutenir ceux-ci pendant toute cette période?

Comment notre économie sera soutenue pour compenser les pertes considérant que l'activité touristique est le moteur de notre municipalité.

Tadoussac représente un élément essentiel dans le développement de l'économie touristique de la Côte-Nord. Ses paysages, ses attraits naturels, son patrimoine, sa culture son reconnus internationalement. Chaque intervention risque d'avoir un impact important. Il est donc primordial que les actions soient réfléchies, planifiées et exécutées dans la plus grande parcimonie afin de conserver le cachet de ce joyau que représente le village de Tadoussac.

Pour l'ensemble de nos citoyens, les propositions actuelles ne rencontrent donc pas la volonté populaire et, par conséquent, nous demandons au ministère des Transports du Québec de refaire ses devoirs à la lumière des commentaires ici exprimés. Soyez assurés de notre entière collaboration afin de parvenir à trouver des solutions qui sauront démontrer qu'avec de la bonne volonté et un peu d'ingéniosité, tout est possible!

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Marie-Claude Guérin, directrice générale. D'ici là, recevez, monsieur Larin, l'expression de nos sentiments distingués.



Hugues Tremblay
Maire
Municipalité de Tadoussac

C.C. M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque
M. Michel Bérubé, Ministère des Transports
Mme Carole Campeau, Directrice, Société des Traversiers du Québec
M. Carl Gauthier, Lieutenant, Sûreté du Québec
M. Paulin Hovington, Association des gens d'affaires de Tadoussac

Compte rendu de la consultation publique

13 décembre 2012 à 19hrs au Centre des Loisirs de Tadoussac

Présentation du déroulement de la consultation publique par M. Claude Brassard, directeur du tourisme, de la culture et du patrimoine.

Présentation d'un power point sur le dossier et ensuite temps pour répondre aux questions et pour la discussion.

Ordre du jour de consultation

1. Mandat – Génivar
2. Objectifs du MTQ (Transports Québec)
3. Territoire ciblé par l'étude – Route 138
4. Avancement du dossier (2010 à 2012)
5. Présentation des deux (2) propositions
6. Attentes de la municipalité
7. Discussions
8. Orientations à prendre
9. Prochaines étapes

1.0 Mandat-Génivar

Explication par M. Claude Brassard des grandes lignes du mandat octroyé à la Firme Génivar par le Ministère des Transports soit :

- Proposer différentes solutions de réaménagement de la route 138 dans la section de la rue du Bateau-Passeur, afin de réaliser les besoins exprimés par la STQ conformément aux exigences du MTQ;
- Intégrer une piste multifonctionnelle à la demande de la municipalité de Tadoussac et répondre, dans la mesure du possible, aux préoccupations des intervenants du milieu.

2.0 Objectifs du Ministère des Transports du Québec

M. Claude Brassard mentionne les deux grands objectifs du MTQ par le réaménagement de la rue Bateau-Passeur tels que les propos de M. Marc Larin, représentant du MTQ lors de la rencontre de novembre dernier.

- Assurer la fluidité du transport;
- Diminuer le temps d'attente des usagers.

3.0 Territoire ciblé par l'étude - Route 138

Présentation du territoire touché par les travaux

À la première étude, le tronçon se situait au cœur de l'agglomération de Tadoussac et s'étendait de la traverse du Saguenay jusqu'à la rue des Forgerons sur une longueur d'environ 1,5 km. La vitesse permise est de 50 km/h à la traversée de l'agglomération et de 90 km/h à l'extérieur de l'agglomération.

Cependant la municipalité a insisté, lors d'une lettre envoyée en août 2012, afin d'élargir le territoire touché et que celui-ci soit jusqu'à la rue des Érables.

4.0 Avancement du dossier (2010-2012)

2010

Rencontre entre le MTQ et la Municipalité : explication de la position de Tadoussac dans le dossier et obligation de mettre en place un comité représentatif de Tadoussac pour ce dossier.

2011

21 avril: Rencontre avec le MTQ pour les dossiers sur notre territoire;

13 mai: Réception des documents préliminaires du MTQ pour l'embauche d'une firme d'ingénieur au dossier et demande déposée à la Ville de commenter les documents du MTQ;

15 juin: Envoi par la Ville des commentaires concernant le document d'appel d'offre pour l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation de l'étude d'opportunité;

1-2 novembre: Rencontre de consultation pour le réaménagement de la rue Bateau-Passeur (AGAT, CCU, SQ, MDDEP, gens des secteurs touchés, les représentants des parcs, Municipalité, STQ, Pisciculture);

Décembre: Envoi au MTQ de divers documents: règlements, références des gens du secteur, évaluation des bâtiments, etc.

2012

5 juillet: Présentation par le MTQ des besoins préliminaires pour le projet d'étude d'opportunité, réaménagement de la route Bateau-Passeur; (Comité)

19 juillet: Envoi d'une lettre au MTQ dénonçant l'incompréhension des documents déposés et de revoir le tout sur un support informatique ;

25 juillet: Rencontre du comité de suivi pour l'analyse des documents déposés et pour émettre les commentaires;

25 juillet: Envoi d'un courriel au MTQ pour les informer qu'ils recevront nos commentaires au plus tard à la mi-août, suite à leur présentation ;

27 juillet: Envoi d'une résolution au MTQ pour dénoncer la problématique de sécurité dans le secteur Forgerons Nord (Résolution 2011-0204);

02 août: Envoi d'une lettre au MTQ des commentaires et de la position du comité de suivi;

Octobre: Suite à une série d'envois de missives au MTQ dénonçant le bruit, une activité de sensibilisation sur la rue Bateau-Passeur (Municipalité-AGAT, SAAQ et SQ) auprès des usagers du problème de bruit;

06 novembre: Présentation par la firme Génivar des propositions de solutions retenues; (voir plan)

29 novembre: Envoi d'un courriel au MTQ pour dénoncer la sortie sur les journaux (Livrable de l'étude en décembre 2012);

13 décembre: Consultation publique.

5.0 Présentation des deux solutions proposées

M. Claude Brassard ainsi que Mme Marie-Claude Guérin procèdent à la remise de plans pour les participants à la consultation ainsi qu'un affichage visuel, afin que chacun comprenne bien les solutions proposées. M. Brassard explique les deux solutions proposées par la firme Génivar.

6.0 Les attentes de la municipalité de Tadoussac

M. Brassard énonce les attentes de la municipalité de Tadoussac dans le cadre de ce dossier de réaménagement et informe les participants que depuis le début du dossier ce sont les points qu'elle soutient à chacune des rencontres avec les intervenants soient :

- Assurer la sécurité de tous les usagers; (piétons, motoneiges, 4 roues, automobiles, etc.);
- Faciliter l'accès aux commerces;
- Trouver des solutions pour atténuer le bruit sur Bateau-Passeur;
- Améliorer l'accessibilité à l'entrée et à la sortie des artères principales (Pionniers, Forgerons Nord et Sud et entrée de la rue des Érables);
- Assurer des aménagements paysagers intégrés;
- Conserver l'intégrité des bâtiments patrimoniaux du secteur;
- Faciliter l'accès au village et aux commerçants du secteur par une signalisation adéquate et intégrée;
- Maintenir annuellement les ressources humaines pour la circulation;
- Intégrer certains éléments (type d'éclairage, etc.) afin d'atténuer la configuration de type "boulevard".

7.0 Discussions

Commentaires des participants :

Mme Claire Gagné (propriétaire de l'Auberge Maison Gagné) exprime son accord en lien avec les attentes déposées par la Municipalité mais précise que dans les plans déposés par Génivar, aucun accès tel une voie d'accès centrale n'est prévu. Elle dénonce l'aménagement du terre-plein central comme nuisible à l'accessibilité des commerçants du secteur. Elle dénonce aussi que le ministère des Transports, dans sa démarche, n'a nullement tenu compte du facteur humain dans ce réaménagement proposé. De plus, elle demande à la municipalité de Tadoussac de faire des représentations afin que les véhicules routiers circulent par une voie de contournement hors du territoire de Tadoussac. Elle dénonce l'importance de ce que représente le développement touristique de Tadoussac en étant la principale source de notre économie. De plus, elle s'interroge sur la bonne volonté du ministère des Transports et elle s'inquiète du cheminement du dossier et des délais. Elle ne se ferme pas à une possibilité d'aménagement mais il faut que la solution soit acceptable et corrige les problématiques en place (le bruit). Elle s'interroge comment faire pour sensibiliser la population à la problématique, la présence de peu d'intervenant à la rencontre l'a laissée quelque peu perplexe. Elle demande à la municipalité de Tadoussac de rencontrer des représentants de l'association des camions afin d'échanger avec eux sur la problématique du bruit à Tadoussac engendré par le passage de certains de leurs membres,

qui ne respectent pas les lois et surtout leur jugement dans le passage dans notre village ancestral et touristique.

M. André Tremblay (propriétaire de l'Auberge de Jeunesse de Tadoussac) exprime son inquiétude face au réaménagement prévu qui fera une immense cicatrice dans le paysage de

Tadoussac pour notre génération future. Il est inacceptable de laisser le MTQ et Génivar réaliser une des solutions proposées sans intervenir et refuser tout aménagement. Il propose le statu quo et de dire non à toutes les solutions proposées. Ils faut demander un rapport d'impacts des aménagements proposés par une firme indépendante et subventionnée par le gouvernement. Ils faut rallier d'autres partenaires exemple : Charlevoix et le Saguenay, à la problématique. Il informe les élus qu'il y a une forte démarche politique dans ce dossier pour intervenir et ne pas permettre la réalisation d'un projet fou et non intégré. Faire une résolution pour demander le passage des véhicules lourds à l'extérieur de notre territoire (voie de contournement).

Il faut, dans la démarche, penser au futur et prendre en considération une diminution de la circulation envisagée dans quelques années. Il faut que la municipalité de Tadoussac travaille fort à contourner le trafic (transports routiers) par Chicoutimi ou autres. Il exprime son inquiétude face à l'avenir des commerces du secteur et pendant la réalisation des travaux. Pourquoi ne pas exproprier l'ensemble de ce secteur?

Pour la problématique du son, il dénonce le manque d'ouverture et de proposition des professionnels. Il y a pleins d'aménagements au Québec qui sont de beaux exemples et corrigeraient une partie de la problématique.

M. Marcel Tremblay (citoyen de Tadoussac et ancien camionneur) donne des informations aux participants concernant le fonctionnement des freins moteurs sur les véhicules lourds. Il mentionne que $\frac{3}{4}$ d'entre eux produisent peu de bruit. La vitesse a un impact sur l'utilisation de ceux-ci et l'aménagement de la rue des Érables va permettre de diminuer la vitesse avant le début de la côte de Bateau-Passeur

M. Ken Gagné (copropriétaire d'un édifice multi-logements dans le secteur) déclare d'améliorer la communication en rejoignant les personnes concernées par les travaux plus qu'un avis public, soit par téléphone. Ils sont directement touchés par les travaux. Il souligne que le réaménagement prévu dans le secteur de Forgerons (pour la sécurité des citoyens Forgerons Nord) est un bon coup. Il souligne son inquiétude comme propriétaire et de la possibilité qu'il soit exproprié dans les solutions proposées, autant dans le secteur tout près du quai et aussi à l'entrée du village près de la rue des Érables. Il demande à la Ville d'être vigilant dans ce dossier et consulter davantage les citoyens. Pourquoi pas une autre consultation publique?

M. Guillaume Murray (propriétaire du Motel de l'Anse à L'eau) exprime son inquiétude face à la solution proposée de réaménagement tout près de son commerce. Il demande à la Municipalité d'intervenir pour la portion de terrain dans ce secteur soit, plus du côté du lac, diminuant ainsi les irritants et les impacts à son commerce. Comme tous les commerçants du secteur, il dénonce le bruit des véhicules lourds, ce qui est néfaste pour ses utilisateurs.

Marie-Claude Guérin (directrice générale) informe les participants des différents échanges avec M. Marc Larin, responsable du dossier MTQ concernant l'échéancier. Elle exprime sa position en lien avec les délais et les orientations à prendre ce soir ou du moins à court

terme pour le dossier afin de répondre au MTQ et à la firme Génivar. Elle confirme aux participants que peu importe la solution retenue, il est convenu avec le MTQ et la STQ de maintenir les ressources humaines. Des ententes sont à conclure pour que le soutien soit annuel pour la gestion de la circulation sur la rue Bateau-Passeur.

M. Bruno Therrien (membre du conseil) mentionne qu'il est important avant de rencontrer de nouveau les représentants du MTQ et de Génivar, que localement nous arrivions à un consensus et que ceux-ci sachent que le milieu est ensemble et non divisé. Il y a possibilité d'intervenir par des actions mais seulement avec concertation du milieu. Il dénonce que l'état actuel des lieux n'est pas acceptable et que la ville ne peut encourager la non amélioration physique de ce secteur. Il informe les participants que le réaménagement de ce secteur doit être perçu comme un avantage à améliorer tout ce secteur en le valorisant par des aménagements intégrés. Les solutions proposées découlent des exigences du comité de travail lors de la rencontre de juin 2012. Il y a des aménagements qui sont du moins acceptables avec certaines améliorations exemple, celle de la rue des Érables, de la jonction rue Forgerons et Forgerons Nord. Pour ce qui est de la partie du secteur du quai ainsi que la côte Bateau-Passeur, ils doivent revoir leur aménagement pour qu'ils rencontrent nos attentes. Il propose de demander au MTQ de produire une maquette de la solution retenue afin de visualiser l'ampleur des travaux.

M. Hugues Tremblay (maire de la municipalité de Tadoussac) informe les participants, suite à leurs inquiétudes, que concernant les actions imposées envisagées par le MTQ qu'il n'existe aucun Gouvernement qui peut aller à l'encontre d'une volonté municipale et de sa population. Cependant, il est important de se positionner et poser des actions.

8.0 et 9.0 Orientations à prendre et prochaines étapes

Il est convenu par les participants et les représentants de la Municipalité, de revoir les positions de chacun et de la ville afin d'harmoniser les attentes et de répondre, en début d'année 2013, pour exprimer nos doléances et notre position. Il est prévu aussi d'élargir la représentativité des gens du secteur et un représentant de la communauté sur le comité de travail de ce dossier.